MAIRIE DE BANDOL 83150
SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf : AP/

ARRETE DU MAIRE N° 1081

TEMPORAIRE

TRAVAUX CRÉATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT
ENEDIS
CHEMIN DE LA GARDUERE
SOCIÉTÉ FRANZ

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la nouvelle demande en date du 14 octobre 2026 de Madame Karine TANNER société FRANZ OLIVIER *Tél* 06 58 73 31 64 – sise : 73 impasse de l'Aramon – ZI Toulon Est – 83210 LA FARLEDE **(courriel : contact@franzbtp.fr),**
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : **Les travaux concernant la création d'un mur de soutènement pour ENEDIS – chemin de la Garduère au niveau du n°91 sont autorisés :**

DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2026 AU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée par alternat manuel à l'aide de panneau K10 ou par feux tricolores de type KR11.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de mettre en place un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol le 16 OCT. 2026

Franck BERTONCINI
Maire de Bandol,

MAIRIE DE BANDOL
VAR